



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00824**

DE : **M. TILSON (DUFFERIN—CALEDON)**

DATE : **LE 26 OCTOBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE NAVDEEP BAINS**

Réponse du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Tours de téléphonie cellulaire

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada dispose d'une politique collaborative et consultative sur les pylônes de téléphonie cellulaire. Les procédures se trouvent dans l'édition numéro 5 de la Circulaire des procédures concernant les clients (CPC-2-0-03), intitulée : Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion. Elles décrivent les exigences que doivent respecter les entreprises incluant la collaboration avec les gouvernements municipaux de fournir l'occasion pour le public local d'apporter sa contribution. Ces procédures doivent être observées par tous ceux qui souhaitent installer ou modifier un système d'antenne, peu importe la nature de leurs affaires ou leur statut juridique, y compris le gouvernement, les organismes d'État et les compagnies constituées en vertu d'une loi fédérale.

Les administrations municipales sont particulièrement bien placées pour explorer tous les emplacements potentiels pour de nouveaux pylônes dans leurs communautés et ainsi s'assurer que les structures proposées s'intègrent dans l'environnement local en accord avec l'avis de ses citoyens. Le ministère reconnaît que travailler avec des entreprises à cet égard et de parvenir à une solution mutuellement acceptable se traduit par des placements de pylône réussi. Chaque année, ce processus conduit à des négociations fructueuses entre les entreprises et les municipalités pour le placement d'environ 1000 pylônes.

Dans tous les cas de placement de pylônes, les entreprises doivent satisfaire aux exigences générales et techniques d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, y compris les lignes directrices de Santé Canada sur l'exposition aux radiofréquences, aussi connue comme le Code de sécurité 6 et les exigences relatives à la sécurité aérienne, à la protection contre le brouillage et à l'environnement.

Innovation, Science et Développement économique Canada a adopté le code de sécurité 6 de Santé Canada pour assurer la protection du grand public. Comme condition de leurs licences, l'industrie est tenue de garantir que toutes les installations de radiocommunications et de radiodiffusion respectent le Code de sécurité 6 en tout temps.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada effectue des vérifications périodiques pour garantir que les installations d'antennes sont conformes au Code de sécurité 6 de Santé Canada. Si Innovation, Sciences et Développement économique Canada apprend l'existence d'une installation où les niveaux d'exposition dépassent les limites établies dans le Code de sécurité 6, le Ministère prendra des mesures immédiates pour protéger le public.